

## Programme

# Certificat individuel (ex-certiphyto) DECIDEUR en entreprise non soumise à agrément

*Dans le cadre du plan gouvernemental de réduction de l'utilisation des pesticides « Ecophyto », toutes les personnes exerçant une activité professionnelle en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires doivent détenir un certificat individuel professionnel. Le certificat individuel des produits phytopharmaceutiques peut être obtenu ou renouvelé par plusieurs voies, en particulier la formation ou le test, dispensés par un centre de formation agréé par le Ministère de l'Agriculture.*

**Durée : 14.00 heures (2.00 jours)**

*En présentiel*

### Public cible

- Dirigeants ou salariés des exploitations agricoles, agents des collectivités territoriales, agents d'entretien des espaces verts non prestataires de services, exerçant une fonction décisionnaire sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (choix et achat des produits, organisation des traitements).

### Prérequis

- Aucun

## Objectifs pédagogiques

- **Raisonner** l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et **organiser** leur mise en œuvre
- **Identifier les risques** liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les appliquer en minimisant les risques pour la santé et l'environnement
- Mettre en place des **mesures de prévention et réagir** en cas d'intoxication
- Définir une **stratégie pour réduire l'utilisation** des produits phytopharmaceutiques

## Contenu de la formation

- Règlementation et sécurité environnementale
  - Cadre français et européen
  - Définition des produits, produits autorisés et produits illégaux
  - Stockage et transport
  - Utilisation des produits, réglementation spécifique à l'activité du secteur
  - Risques et principales voies de contamination dans l'environnement
  - Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
  - Risques liés à l'utilisation des produits
  - Dangers des produits, situation d'exposition aux dangers
  - Mesures à prendre afin de réduire les risques pour les êtres humains
  - Principales mesures de prévention et de protection (EPI)
  - Conduite à tenir en cas d'intoxication ou d'accident
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives
  - Connaissance des principaux bioagresseurs
  - Nécessité d'intervenir dans le cadre d'une lutte raisonnée, choix des produits, etc.
  - Techniques de lutte intégrée (lutte directe et indirecte, méthodes biologiques, physiques, mécaniques, etc.)
  - Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formation, encadrement et accompagnement par Laurène TISSANDIER - Formatrice spécialisée, professionnelle du paysage et de l'horticulture

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Exposés théoriques avec documents supports projetés.
- Échanges et partage d'expériences entre les participants
- Mise à disposition de tablettes pour le passage des QCM
- Supports pédagogiques fournis sur clef USB à l'issue de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Test collectif d'entraînement (QCM).
- Test individuel : La gestion du QCM est entièrement informatisée, d'une durée de 1h00, il comprend 30 questions dont le seuil de réussite est fixé à 15/30.
- Feuilles de présence, émargement par demi-journée.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

### Modalités d'obtention

Délivrance d'une attestation de formation et d'un bordereau de score à l'issue de la correction automatique, remis par l'organisme de formation. Si échec au test, le stagiaire devra suivre une formation.

Demande du certificat CERTIPHYTO à effectuer par le candidat dans un délai de 6 mois à l'issue de la formation, via la téléprocédure sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

Durée de validité : 5 ans

## Informations complémentaires

### Effectif

Mini : 5 pers. / Maxi : 8 pers.

### Accessibilité

Tout public dont PSH et PMR

Référent Handicap : Mme Patricia Hernandez